

- 12.2.4 Le ballon doit être frappé avec une ou les deux mains par l'un ou les deux sauteurs après qu'il a atteint son point culminant.
- 12.2.5 Aucun sauteur ne doit quitter sa position avant que le ballon ait été légalement frappé.
- 12.2.6 Aucun sauteur ne peut attraper ou frapper le ballon plus de deux fois avant que ce dernier ait touché un des non-sauteurs ou le sol.
- 12.2.7 Si le ballon n'est pas frappé par au moins l'un des sauteurs, l'entre-deux doit être recommencé.
- 12.2.8 Les non-sauteurs ne doivent avoir aucune partie du corps sur ou au-dessus de la ligne du cercle (cylindre) avant que le ballon ait été frappé.

Une infraction aux Art. 12.2.1, 12.2.4, 12.2.5, 12.2.6 et 12.2.8 est une violation.

### 12.3 Situations d'entre-deux

Il y a situation d'entre-deux lorsque :

- Un ballon tenu a été sifflé,
- Le ballon sort des limites et les arbitres sont dans le doute ou sont en désaccord sur le joueur qui a touché le ballon en dernier,
- Une double violation se produit lors d'un dernier lancer-franc manqué,
- Un ballon vivant reste coincé entre le panier et le panneau sauf :
  - Entre des lancers-francs
  - Après un dernier tir lancers-francs suivis d'une remise en jeu depuis le point de remise en jeu en zone avant de cette équipe.
- Le ballon devient mort alors qu'aucune équipe n'a le contrôle du ballon ou n'y a droit,
- Après annulation de sanctions identiques envers les deux équipes, s'il ne reste pas d'autre sanction de faute à exécuter et qu'aucune équipe n'avait le contrôle du ballon ou n'y avait droit avant la première faute ou violation,
- Au commencement de tout quart-temps et toute prolongation, autres que le premier quart-temps.

### 12.4 Définition de la possession alternée

12.4.1 La possession alternée est une méthode pour rendre le ballon vivant par une remise en jeu plutôt que par un entre-deux,

12.4.2 La possession alternée :

- **Commence** lorsque le ballon est à la disposition du joueur pour la remise en jeu,
- **Prend fin** lorsque :
  - Le ballon touche un joueur ou est légalement touché par un joueur sur le terrain de jeu.
  - L'équipe qui effectue la remise en jeu commet une violation.
  - Un ballon vivant reste coincé entre le panier et le panneau lors d'une remise en jeu.

### 12.5 Procédure de la possession alternée

12.5.1 Dans toutes les situations d'entre-deux, les équipes doivent alterner la possession du ballon pour les remises en jeu depuis le point le plus proche de l'endroit où la situation d'entre-deux s'est produite,

12.5.2 L'équipe qui n'a pas pris le contrôle du ballon vivant sur le terrain de jeu lors de l'entre-deux initial aura droit à la première possession alternée.